

# Les assistants médicaux

# Assistants médicaux

- DÉCOUVRIR EN VIDÉO, EN 3 MINUTES, LES POINTS-CLÉS DU DISPOSITIF D'ASSISTANT MÉDICAL

<https://www.ameli.fr/artois/medecin/exercice-liberal/vie-cabinet/aides-financieres/aide-emploi-assistants-medicaux>

# Missions de l'assistant médical



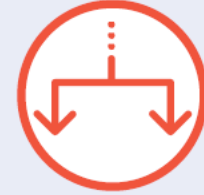
## MISSIONS ADMINISTRATIVES

- *Accueil du patient*
- *Gestion du dossier patient*
- *Comptes rendus et correspondances*
- *Recueil et enregistrement des informations médico-administratives*
- *Facturation*



## PRÉPARATION DE LA CONSULTATION

- *Aide au déshabillage / habillage du patient*
- *Contribution au dépistage et aux vaccinations*
- *Prise de constantes*
- *Préparation et aide à la réalisation d'actes techniques*
- *Mise en œuvre des téléconsultations*



## MISSIONS DE COORDINATION

- *Organisation de la prise en charge avec les autres acteurs de santé intervenant dans le suivi du patient (préadmission, sortie d'établissements de santé ou d'établissements médico-sociaux, prise de rendez-vous auprès des infirmiers/ères, masseurs-kinésithérapeutes, autres médecins...)].*

# Formation

## UNE FORMATION SPÉCIFIQUE



### POUR QUI ?

- Secrétaire médical
- Professionnel de santé
- Autre



Une **formation obligatoire\***, quel que soit le profil de l'assistant médical.



La formation suivie **ne prépare pas à la réalisation d'actes techniques médicaux.**



Les frais de formation [frais pédagogiques, transport et hébergement] sont **totalemt pris en charge** dans le cadre de la convention collective des salariés des cabinets médicaux.

# Aide versée

Options	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année et suivantes
<b>Cas général</b>			
1/2 temps	18 000 €	13 500 €	10 500 €
temps complet	36 000 €	27 000 €	21 000 €

- L'aide est versée **en intégralité les deux premières années**.
- Les années suivantes, l'aide est versée en deux fois : un **acompte de 50% à la date anniversaire du contrat**, puis un solde de 50% selon l'atteinte des objectifs.
- L'aide est **annuelle et pérenne au-delà de la 3<sup>e</sup> année** et modulée selon l'atteinte des objectifs.

# Médecin à très forte patientèle



**Pour un médecin à très forte patientèle et sous réserve d'atteindre les objectifs, l'aide financière n'est pas dégressive et maintenue à 36 000 € chaque année pour 1 ETP (ou 18 000 € annuels pour 1/2 ETP).**

# Contrepartie

En contrepartie de l'aide à l'emploi d'un assistant médical, il est demandé au médecin de prendre en charge davantage de patients ou de maintenir sa patientèle, sans avoir à augmenter son temps de travail.

Pour chaque spécialité, l'objectif dépend de la patientèle initiale du médecin et de l'option qu'il a choisie. **Plus la patientèle de départ est élevée, moins le nombre de nouveaux patients à prendre en charge est important.**

**L'atteinte des objectifs est vérifiée à partir de la 3<sup>e</sup> année**, afin de vous permettre de mettre en place votre organisation, la formation et la certification de votre assistant médical.

**Dès l'atteinte des objectifs, il n'est plus demandé d'augmenter la patientèle pour percevoir l'intégralité de l'aide.**

# Cas 1

## CAS 1



Médecin généraliste ayant une patientèle « médecin traitant » de **920 patients** et une patientèle « file active » de **1 350 patients**.

*Nombre de patients supplémentaires à prendre en charge dans les 3 ans :*

- Pour l'option 1/2 temps :  
+ 195 patients MT et + 311 patients FA
- Pour l'option temps complet :  
+ 305 patients MT et + 467 patients FA



# Cas 2

## CAS 2



Médecin généraliste ayant une patientèle « médecin traitant » de **1351 patients** et une patientèle « file active » de **1902 patients**.

*Nombre de patients supplémentaires à prendre en charge dans les 3 ans :*

- Pour l'option 1/2 temps :  
+ 143 patients MT et + 240 patients FA
- Pour l'option temps complet :  
+ 258 patients MT et + 360 patients FA

# Cas 3

## CAS 3



Médecin généraliste ayant une patientèle « médecin traitant » de **2189 patients** et une patientèle « file active » de **3 250 patients**.

*Nombre de patients, supplémentaires ou à maintenir, à prendre en charge dans les 3 ans :*

- Pour l'option 1/2 temps :  
+ 0 patient MT et + 0 patient FA
- Pour l'option temps complet :  
+ 109 patients MT et + 0 patient FA

# Les avantages

## **Aide administrative :**

FSE

Création du dossier, vérification des données administratives

Prise de RDV

## **Aide médicale :**

Prise des constantes

Vérification des vaccins

Vérification des dépistages

Aide aux actes techniques (ECG, EFR, sutures ...)

**Aide financière** conséquente pour les jeunes qui veulent embaucher  
(choix des missions par le médecin) Choix du profil professionnel de  
l'assistant médical

# Les inconvénients

## **Les inconvénients :**

Adaptation des locaux (salle dédiée)

Aire pérenne liée à la convention médicale (médecin référent...)

Revalorisation de l'aide/évolution des salaires

Augmentation d'activité dans un contexte déjà tendu

Les objectifs à atteindre après la 3<sup>o</sup> année si vous souhaitez diminuer votre activité libérale (exercice mixte)